

CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 08 JUN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le huit juin, à vingt heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 02 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (42) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Françoise DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Virginie GILBERT – Dorothée GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Nathalie SÉCHER – Corinne TESSON

Étaient représentés (2) : Béatrice CLAVIER a donné pouvoir à Damien Grasset – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Sophie MORNIER

Était absent excusé (1) : Yann ROSSET

Étaient absents (2) : Rémi NEVEU – Caroline ROUILLIER

Secrétaire de séance : Pascale BOISSELIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260608_01

Marché de maîtrise d'œuvre et rémunération pour la construction d'un parking à étages semi-enterré dans le Quartier Santé Les Hauts de Montaigu – Montaigu-Vendée

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne Boisteau-Payen, Vice-présidente en charge de la Commission Santé au sein de la Communauté d'agglomération.

Dans le cadre du projet de construction du parking à étages semi-enterré dans le quartier santé Les Hauts de Montaigu, cette dernière rappelle à l'assemblée que le groupement d'entreprises représenté par le cabinet d'architecture GUIRAUD-MANENC (75015 Paris) a été désigné lauréat du concours de maîtrise d'œuvre, à la suite de la réunion du jury du 05 février 2026 dernier, et validé lors du Conseil d'agglomération en date du 11 mai 2026.

Le groupement lauréat est composé des entreprises suivantes :

Compétences	Nom des candidats	Adresse
Architecte mandataire, AMOe 1% artistique, Signalétique	GUIRAUD – MANENC SARL d'architecture	11 rue Ernest Renan 75015 PARIS
Architecte associé éventuellement	PLAST Architectes	15 boulevard Gabriel Lauriol 44300 NANTES
Structure, Fluides, CFO-CFA-SSI, VRD, Paysage	INGEROP Conseil et Ingénierie	1 Chemin de la Chatterie - Immeuble Green Park III - CS 30165 44819 SAINT-HERBLAIN Cedex
Economie de la Construction OPC	MOTEC INGENIERIE	27 bis route du Mortier Vannerie CS 52411 44124 VERTOU
Qualité environnementale du Bâtiment (QEB)	ETAMINE	Hôtel d'entreprises B19 - 14 rue Cécile Brunschvicg 44000 NANTES
Acoustique	EMACOUSTIC	6 bis rue Claude Taffanel 33800 BORDEAUX
Paysage	FAAR PAYSAGE	3 passage Joseph Paris - Appartement E014 44000 NANTES

Par courrier en date du 20 mai 2026, le groupement lauréat a été invité à participer aux négociations pour la passation d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément aux dispositions de l'article R2122-6 du Code de la commande publique.

La proposition financière du groupement lauréat est la suivante :

Enveloppe prévisionnelle des travaux (valeur décembre 2024)	5 300 000,00 € HT
Taux mission de base études et travaux (ESQ, APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET, AOR/DOE)	9,50%
Coefficient de complexité de l'opération	1,06
Taux global mission de base	10,07%
Rémunération provisoire mission de base	533 710,00 € HT
Missions complémentaires (OPC, coordination SSI, signalétique, ACV)	1,55%
Rémunération provisoire missions complémentaires	82 150,00 € HT
TAUX GLOBAL DE REMUNERATION	11,62%
TOTAL REMUNERATION PROVISoire	615 860,00 € HT
Missions optionnelles (QEB, conseil environnemental, Synthèse, AMO 1% artistique)	86 920,00 € HT

Cette rémunération tient compte de la prime reçue pour la participation au concours.

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20250505_06 en date du 05 mai 2025 approuvant le programme pour la construction d'un parking semi-enterré dans le Quartier Santé Les Hauts de Montaigu à Montaigu-Vendée et validant le lancement du mode de sélection par concours et des différentes procédures de mise en concurrence ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20250505_07 en date du 05 mai 2025 désignant les membres du jury avec voix délibératives représentants la maîtrise d'ouvrage, ainsi que leurs suppléants respectifs ;

Vu l'arrêté du Président de Terres de Montaigu n°ARRRE_2025_033 en date du 04 septembre 2025 portant désignation des personnalités indépendantes avec une qualification professionnelle particulière en tant que membres du jury de concours, ainsi que leurs suppléants respectifs ;

Vu l'arrêté du Président de Terres de Montaigu n°ARRRE_2025_036 en date du 06 octobre 2025 fixant la liste des candidats admis à concourir et à présenter un projet pour le concours ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260511_36 en date du 11 mai 2026 désignant le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre et autorisant le lancement de la procédure de passation du marché négocié ;

Considérant la proposition technique et financière actualisée remise par le groupement lauréat ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

Par 42 voix pour et 2 voix contre (Paul BROCHARD, Corinne TESSON),

- Attribue le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par le cabinet GUIRAUD-MANENC SARL d'architecture ;
- Approuve le montant de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre susvisée ;
- Autorise Monsieur le Président à signer et notifier le marché de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération et toutes les pièces nécessaires s'y rapportant.

Fait à Montaigu-Vendée



Antoine CHEREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
11 juin 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (8, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 08 JUIN 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le huit juin, à vingt heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 02 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (43) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Françoise DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Virginie GILBERT – Dorothee GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SÉCHER – Corinne TESSON

Étaient représentés (2) : Béatrice CLAVIER a donné pouvoir à Damien Grasset – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Sophie MORNIER

Était absent excusé (1) : Yann ROSSET

Était absent (1) : Rémi NEVEU

Secrétaire de séance : Pascale BOISSELIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260608_02

Vente de billetterie pour le compte de Voyages LEFORT – ALEOP44

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Anthony Bonnet, Vice-président en charge de la Commission Culture et Tourisme au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que l'office de tourisme de Terres de Montaigu commercialise les produits (tickets de bus) pour Les Voyages LEFORT – ALEOP 44.

Depuis le 1^{er} mars 2026, leur offre a évolué dans la mesure où ils ne commercialisent plus que des tickets mensuels (-26 ans et + 26 ans) via un terminal de point de vente.

Une commission de 2% TTC sera versée à l'office de tourisme sur les ventes réalisées, avec des conditions de règlement mises à jour.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant la lettre d'engagement annexée à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve les conditions de mise en place de la billetterie exposées dans la lettre d'engagement annexée ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en place et l'exécution de la présente délibération.

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*



Fait à Montaigu-Vendée

Antoine CHÉREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
11 juin 2026

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 08 JUIN 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le huit juin, à vingt heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 02 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (43) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Françoise DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Virginie GILBERT – Dorothée GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Caroline ROULLIER – Nathalie SÉCHER – Corinne TESSON

Étaient représentés (2) : Béatrice CLAVIER a donné pouvoir à Damien Grasset – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Sophie MORNIER

Était absent excusé (1) : Yann ROSSET

Était absent (1) : Rémi NEVEU

Secrétaire de séance : Pascale BOISSELIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260608_03

Tarifs de la saison culturelle 2026-2027 au Théâtre de Thalie

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Anthony Bonnet, Vice-président en charge de la Commission Culture et Tourisme au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle que chaque année, depuis son ouverture, la programmation du Théâtre de Thalie a su allier qualité et variété, dans un esprit familial avec l'ambition de rendre le spectacle vivant accessible à tous, en particulier aux habitants de la Communauté d'agglomération, en proposant une politique tarifaire attractive notamment pour les jeunes.

Il informe que la saison culturelle 2026-2027 du Théâtre de Thalie débutera en septembre 2026 pour se clôturer en juin 2027. A cet effet, il convient de fixer la grille tarifaire, telle que proposée :

SAISON CULTURELLE 2026-2027 – THEATRE DE THALIE			
Catégorie	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT ⁽¹⁾	TRES REDUIT ⁽²⁾
A	36 €	32 €	16 €
B	34 €	30 €	15 €
C	30 €	26 €	13 €
D	26 €	22 €	11 €
E	24 €	20 €	10 €
F	22 €	18 €	9 €
G	20 €	16 €	8 €
H	18 €	14 €	7 €
I	12 €	8 €	6 €
J	8 €	6 €	6 €
K ⁽³⁾	0 €	0 €	0 €

AUTRES TARIFS			
Bons cadeaux	10 €	20 €	50 €
Tarif préférentiel CE/CSE ⁽⁴⁾	Priorité sur 5 ou 10 places par spectacle	Bons cadeaux	Tarif groupe si + de 10 billets achetés par spectacle

(1) Le tarif réduit concerne les lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou de l'AAH, familles nombreuses et groupes à partir de 10 personnes, sur présentation des pièces justificatives (carte d'identité, certificat de scolarité, carte étudiant, avis de situation récent, carte familles nombreuses, etc.).

(2) Le tarif très réduit concerne les personnes de moins de 16 ans, sur présentation de justificatif. Ce tarif est proposé uniquement sur les spectacles de la sélection « En famille ».

(3) Le tarif K (gratuité) est prévu pour les spectateurs invités par la production ou le théâtre.

(4) Le tarif préférentiel concerne les Comités d'Entreprises (CE) et Comités Sociaux d'Entreprises (CSE) du territoire et des communes limitrophes afin de leur permettre l'achat et la diffusion de billets à leurs salariés.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant la grille tarifaire proposée ci-dessus ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Fixe la grille tarifaire de la saison culturelle 2026-2027 du Théâtre de Thalie telle que proposée ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée



Antoine CHEREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
11 juin 2026

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

**CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 08 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-six, le huit juin, à vingt heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 02 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (43) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Françoise DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Virginie GILBERT – Dorothee GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Caroline ROULLIER – Nathalie SÉCHER – Corinne TESSON

Étaient représentés (2) : Béatrice CLAVIER a donné pouvoir à Damien Grasset – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Sophie MORNIER

Était absent excusé (1) : Yann ROSSET

Était absent (1) : Rémi NEVEU

Secrétaire de séance : Pascale BOISSELIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260608_04

Tarifs de la journée dédiée à la petite enfance – Piscine de La Bretonnière

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Laurent Bertaud, Vice-président en charge de la Commission Sports au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que Terres de Montaigu organise la Semaine de la Petite Enfance du 20 au 27 juin 2026 dédiée aux jeunes enfants de 0 à 6 ans et leurs familles. Des ateliers, animations, séances d'activités diverses seront proposés par les équipements et services de Terres de Montaigu.

Dans ce cadre, la Piscine de La Bretonnière, équipement intercommunal situé sur la commune de Montaigu-Vendée (85600), proposera la découverte de l'eau le 24 juin 2026, avec :

- De 9h30 à 12h, « Jardin Aquatique » une matinée réservée aux 0-6 ans, (sur réservation) ;
- De 12h à 19h, en ouverture publique (sans réservation).

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Antoine CHEREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
11 juin 2026

CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 08 JUN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le huit juin, à vingt heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU,

Date d'affichage de la convocation : 02 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (43) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Françoise DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Virginie GILBERT – Dorothee GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SÉCHER – Corinne TESSON

Étaient représentés (2) : Béatrice CLAVIER a donné pouvoir à Damien Grasset – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Sophie MORNIER

Était absent excusé (1) : Yann ROSSET

Était absent (1) : Rémi NEVEU

Secrétaire de séance : Pascale BOISSELIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260608_05

Tarifs « La Cabane » 2026 – Piscine de La Bretonnière

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Laurent Bertaud, Vice-président en charge de la Commission Sports au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée qu'à compter du 15 juin 2026 jusqu'au 30 août 2026, « La Cabane » est ouverte sur les espaces verts de la Piscine de La Bretonnière située sur la commune de Montaigu-Vendée (85600), destinée à la vente de goûter, tel que boissons chaudes et fraîches sans alcool, glaces, confiserie, etc.

Il convient de fixer les tarifs des différents produits pour la période d'ouverture de « La Cabane » du 15 juin 2026 au 30 août 2026, telle que :

PRODUITS	TARIF
BOISSONS	
Café / Thé	1,00 €
Eau (bouteille 50 cl)	0,70 €
Jus de fruits / Soda (canette 33 cl)	1,50 €
CONFISERIES	
Barre chocolatée	1,20 €
Barre chocolatée « Kinder Bueno »	1,50 €
M&M's (45 gr)	1,20 €
Sachet de bonbons (100-120 gr)	2,00 €
Sucette (à l'unité)	0,50 €
Sucettes (par 3)	1,20 €

GLACES	
Barre glacée	1,50 €
Bâtonnet Astérix Paf	2,00 €
Bâtonnet Chocolat Blanc / Lait Amandes	2,50 €
Bâtonnet Pop Fruit Citron Bio / Mangue	2,50 €
Cône	2,50 €
Fusée Oasis So Fuzz	1,50 €
GOUTERS	
Biscuit	1,70 €
Cannelés de Bordeaux (60 gr)	1,20 €
Chips	1,00 €
Compote gourde	1,20 €
Maxi Cookie chocolat au lait (106 gr)	2,50 €
Mini-beignet chocolat	0,70 €
Mini-beignet chocolat (par 3)	2,00 €
Mini-beignet chocolat (par 6)	3,50 €
Mini-beignet chocolat (par 9)	5,00 €
Muffin Nutella	2,50 €
FORMULES	
Beignet chocolat x 3 (25 gr) + 1 boisson	3,00 €
Beignet chocolat x 6 (25 gr) + 1 boisson	4,50 €
Beignet chocolat x 9 (25 gr) + 1 boisson	6,00 €
Cannelés de Bordeaux + Café	2,00 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la grille tarifaire de « La Cabane », proposée ci-dessus ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Fixe les tarifs de « La Cabane » installée à la Piscine de La Bretonnière durant la saison estivale tels que présentés ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée



Antoine CHEREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
11 juin 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 08 JUIN 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le huit juin, à vingt heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 02 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (43) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Françoise DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Virginie GILBERT – Dorothee GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SÉCHER – Corinne TESSON

Étaient représentés (2) : Béatrice CLAVIER a donné pouvoir à Damien Grasset – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Sophie MORNIER

Était absent excusé (1) : Yann ROSSET

Était absent (1) : Rémi NEVEU

Secrétaire de séance : Pascale BOISSELIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260608_06

Tarifs de l'opération « Abonnement à moins 10% avant la saison estivale » – Piscine de La Bretonnière

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Laurent Bertaud, Vice-président en charge de la Commission Sports au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que la Piscine de La Bretonnière située sur la commune de Montaigu-Vendée (85600), lance son opération « Abonnement à -10% avant la saison estivale ». Il s'agit de faire bénéficier de tarifs avantageux aux usagers souhaitant s'abonner.

Il convient de fixer les tarifs des différents abonnements qui seront appliqués pour ton abonnement pris entre le 15 juin 2026 et le 05 juillet 2026 inclus tels que présentés :

DROITS D'ENTREE	TARIF
ABONNEMENT à -10% avant la saison estivale	
Adulte - 10 entrées	35,55 €
Adulte tarif réduit - 10 entrées*	30,60 €
Adulte carte de 5 activités estivales	42,90 €
Adulte carte de 10 activités estivales	76,95 €
Bien-être - 10 entrées	65,20 €
Enfant de 4 à 16 ans inclus - 10 entrées	24,40 €
Carte de 10 heures	27,40 €
Carte de 20 heures	48,20 €
Carte de 50 heures	110,40 €

* PMR / étudiant / famille nombreuse sur présentation d'un justificatif



Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le **12 JUIN 2026**

SLOW

ID : 085-200070233-20260608-DEL20260608_06-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant la grille tarifaire des abonnements pour l'opération « Abonnement à -10% avant la saison estivale », proposée ci-dessus ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Fixe les tarifs de l'opération « Abonnement à -10% avant la saison estivale » à la Piscine de La Bretonnière tels que présentés ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée



ip

Antoine CHEREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
11 juin 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*